

Ploufragan, le 02/07/2025

Monsieur Rémy MOULIN
Président de KERVAL CENTRE ARMOR

A l'attention de la population locale

Objet : Lettre ouverte à la population de la commune de Plouvara et des communes limitrophes

Réf : Projet de chaudière CSR

Madame, Monsieur,

En tant que Président de Kerval Centre Armor, je souhaite, ainsi que les Vice-présidents de la structure, au travers de ce courrier, vous éclairer sur un dossier qui suscite, depuis quelques mois un certain nombre de questions. Notre propos a vocation à être précis, concis et direct. Ce projet n'en est qu'à ses prémices et donnera, évidemment, lieu à des temps d'échanges plus longs, portes ouvertes et concertation publique.

C'est d'abord, l'occasion pour moi, de me présenter à vous. Je suis Rémy Moulin, Maire de PLOUFRAGAN depuis 2006 et Président du syndicat public Kerval Centre Armor depuis 5 ans.

KERVAL CENTRE ARMOR : le syndicat de gestion de vos déchets

Le syndicat Kerval Centre Armor rassemble les intercommunalités de Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre et Mer et Loudéac Communauté Bretagne Centre.

La structure est publique et pilotée par un conseil d'administration (Comité Syndical) composé de 35 membres dont 60% sont maires dans l'une des 134 communes que couvre le territoire syndical. Elle a pour mission principale la mise en œuvre de la politique de valorisation de tous les déchets ménagers à l'échelle d'un bassin de population de plus de 310 000 habitants, **dans un cadre réglementaire et administratif très précis.**

Chaque décision fait l'objet d'une délibération, votée à la majorité, rendue publique et soumise au contrôle de légalité du Préfet. Chaque année, le syndicat rédige un rapport d'activités qui intègre également les bilans annuels d'exploitation des 4 installations de tri et valorisation des déchets, dont celui de l'usine d'incinération de Planguenoual. Il est public et téléchargeable sur le site de Kerval Centre Armor.

Entendre les interrogations

Les récentes mobilisations contre un projet en cours de réflexion, porté par notre syndicat, appellent de la part des élus de la structure, une explication circonstanciée pour répondre aux interrogations légitimes que certains d'entre vous se posent. Si nous entendons les potentielles inquiétudes suscitées par ce projet, nous ne pouvons concevoir les insinuations qui nous sont faites de vouloir « mettre en danger la vie » de nos administrés.

Ces propos accusateurs sont infondés, dans la mesure où notre mission consiste expressément à œuvrer pour la protection de l'environnement en exerçant **une compétence de salubrité publique**. En tant que maire, au même titre que mes autres collègues-délégués à Kerval Centre Armor, notre responsabilité quotidienne est de pourvoir à la protection des populations. Soyez assurés que lorsque j'endosse la casquette de Président de Kerval Centre Armor, cette exigence n'est pas oubliée.

Cependant, nous comprenons que la complexité du domaine des déchets entraîne, auprès d'une opinion non avertie du sujet, des appréhensions compréhensibles. Pour mieux comprendre le propos, il faut donc revenir à la genèse du dossier.

La situation actuelle de Kerval Centre Armor

Aujourd'hui, grâce à la mobilisation active des habitants du territoire, nos résultats en termes de production de déchets ménagers et de performances de tri sont bons, avec des quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles/habitant/an qui sont 45% plus basses que la moyenne nationale. A contrario, concernant le tri des emballages/papiers et verres, nous sommes 55% au-dessus des performances nationales !!! **Ainsi, les costarmoricains sont considérés, à raison, comme les meilleurs trieurs de France.**

Toutefois, cette bonne dynamique ne doit pas masquer le fait que 90 kg/habitant/an de déchets ménagers sur les 581 kg que nous produisons annuellement, correspondent à des déchets non dangereux et non recyclables que nous envoyons aujourd'hui à l'enfouissement.

Trouver des solutions pérennes

En conséquence, et afin de respecter l'objectif national de réduction de 50% des apports en installation de stockage de déchets non dangereux d'ici 2025-2030 - *Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (2015)* - dès 2017, le syndicat a investi 25 millions d'euros pour convertir un ancien site de traitement des ordures ménagères, installé sur la zone industrielle des Châtelets à Ploufragan, en une unité de préparation de combustibles (CSR : combustibles solides de récupération) à partir de déchets non recyclables.

Jusqu'à fin 2024, faute d'exutoire de consommation à l'échelle nationale, 70 à 80% du CSR produit à Ploufragan partait par bateau, via le Port du Légué, à destination de la Suède afin d'alimenter une chaudière de 400 000 t installée au cœur de ville de Stockholm, à moins de 3 km de l'hyper-centre. Celle-ci délivre de la chaleur à plus de 800 000 habitants via un réseau urbain de 3 000 km de long.

A ce titre, il est étonnant de penser que notre CSR consommé à Stockholm serait moins nocif que, le même, utilisé à Plouvara.

Depuis le début de cette année 2025, faute d'une pérennisation de cette solution d'export, la filière de valorisation a été arrêtée et nos déchets non valorisables repartent aujourd'hui à 100% en enfouissement.

C'est pourquoi, début 2024, lorsque l'ADEME (Agence nationale sur la transition écologique) a lancé un appel à projet relatif à l'accompagnement de projets de chaudière CSR à l'échelle nationale, nous avons commandé auprès d'un cabinet d'étude spécialisé, une étude d'opportunité pour « l'installation d'une chaufferie de ce type permettant d'alimenter en chaleur la SecAnim » en substitution de l'énergie « gaz ».

C'est cette étude qui a été déposée auprès de l'agence en juin 2024.

La « longue route » du projet

Si cette étude confirme le potentiel intéressant du projet, **aucune décision engageante ni formelle n'a été prise par le comité syndical.**

Le dossier demeure encore au stade de l'étude. C'est d'ailleurs, en substance ce que l'ADEME, nous déclare dans sa réponse en date du mars 2025, en nous indiquant que « *le projet pourrait être retenu pour une évaluation approfondie* », qui nécessitera de la part de Kerval Centre Armor, une consolidation et un approfondissement des éléments fournis.

Toutefois, à date, l'ADEME précise qu'en raison de restrictions budgétaires nationales, et en accord avec les ministères de tutelle, « *le choix a été fait de reporter l'aide au financement de tous les projets CSR et qu'en conséquence, nous ne serons pas en mesure d'engager d'aides financières pour soutenir des projets CSR en 2025* ». **Dont acte.**

Il nous faut donc attendre un nouveau signe de la part de l'ADEME quant à la reprise de l'examen de notre dossier. Cette période de temporisation va être l'occasion pour Kerval Centre Armor de poursuivre l'étude de faisabilité du projet.

En cela, nous ne voulons pas jouer les « jusqu'au-boutistes » pour attiser les oppositions. Mais, il est de notre devoir d'élus de pouvoir disposer de tous les éléments d'aide à la décision qui fonderont le choix d'un tel projet, dans un esprit de responsabilité basé sur l'intérêt général et non en s'appuyant sur des intérêts particuliers.

La route de ce type de projet est longue, très longue. Bien des étapes restent à franchir avant de déposer officiellement une demande d'autorisation auprès des services de l'Etat au titre des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE). En effet, la consommation de CSR est encadrée par un cadre réglementaire strict, dans une rubrique normée bien spécifique et extrêmement surveillée (n°2971).

Pour que le projet soit autorisé, il doit faire l'objet d'un dépôt, auprès des services compétents de la préfecture, d'un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE). Outre le descriptif complet du projet, ce dossier comporte une étude d'impact fondée sur une évaluation environnementale et sanitaire et une étude de danger.

La décision interviendra fin 2026 - début 2027 pour un démarrage éventuel de la chaudière, au mieux, en 2030/31, après passage des étapes de concertation publique et autorisation.

Apporter des éclairages factuels

La raison, la science et la loi doivent prévaloir à toute opinion « préconçue » sur le sujet.

Nous avons entendu ou lu un certain nombre de propos particulièrement tendancieux, tenus en réunion publique ou relayés sur les réseaux sociaux. Des propos assénés comme des vérités mais qui ne reposent sur aucune analyse fondée ni réalité factuelle.

Rétablissons ici quelques vérités inconditionnelles et rationnelles :

NON, le CSR n'est pas un concentré de « poisons » : la législation est très ferme sur sa fabrication et sa composition, avec des analyses régulières qui doivent être réalisées par une « tierce partie externe indépendante » - Arrêté de mai 2016 - *préparation des CSR*. En cas de dépassement de certains taux de polluants, le CSR doit être dirigé vers l'enfouissement et non vers une chaudière dédiée.

NON, les mâchefers ne se retrouvent pas dans les nappes phréatiques. La gestion des mâchefers (cendres) est également très réglementée et soumise à des contrôles permanents. La condition de leur utilisation en sous-couche routière implique une totale innocuité pour le milieu naturel. Si les analyses ne démontrent pas cette innocuité, alors ces cendres sont dirigées vers des installations de stockage de déchets. Quant aux résidus d'épuration des fumées qui concentrent les polluants gazeux, ils sont, eux dirigés vers des installations de stockage des déchets dangereux. A juste raison.

NON, les captages d'eau potable ne seront pas affectés. La diffusion atmosphérique des rejets gazeux, après captage et neutralisation, répond à des seuils d'émissions drastiques, au même titre que les rejets aqueux. Le non-respect continu de ses seuils implique la fermeture administrative immédiate de la chaudière.

NON la pollution lumineuse ne sera pas accentuée par l'implantation de serres. Engagement a été pris par ARMOR SEMENCES, dès la fin d'année 2024, lors d'un échange avec les exploitants agricoles de Plouvara.

La liste des contre-vérités et leur contre-argumentation pourrait s'allonger à l'infini. Mais sans doute n'est-ce pas à ce courrier d'en faire catalogue. Je préfère revenir ici sur quelques points fondamentaux du dossier :

OUI le projet a du sens écologique, en minimisant le recours à l'enfouissement pour nos déchets ménagers. En permettant la production d'énergie locale à vocation industrielle et agricole qui se substituera à celle produite actuellement à partir de gaz naturel. Ainsi, SECANIM pourra notablement baisser ses émissions de gaz à effet de serre et sécuriser un peu plus l'approvisionnement en énergie de l'usine, en sachant que cette usine est indispensable à l'activité agricole et agro-alimentaire bretonne.

OUI le projet revêt un fort intérêt économique, avec des enjeux de maîtrise des coûts de gestion des déchets pour KERVAL CENTRE ARMOR, de stabilisation des coûts énergétiques pour SECANIM et de création d'activité et d'emplois pour ARMOR SEMENCE.

OUI le projet dispose d'une dimension sociale, avec l'indispensable retour à la population d'une partie des bénéfices énergétiques d'un tel ouvrage : réflexion en cours sur un réseau de chaleur et/ou la revente directe de l'électricité produite. C'est l'avantage d'un portage public de ce type de dossiers : **vous ne serez pas oubliés.**

En conclusion, soyez certain de notre pleine et entière implication sur ce dossier qui suscite de légitimes interrogations. A ce titre, nous confirmons ici que l'implantation d'un tel équipement ne se fera pas au détriment de la sécurité des populations. Bien au contraire, nous souhaitons que la construction et l'exploitation d'une telle chaudière soit exemplaire.

Ainsi, dans l'attente de la reprise du travail avec l'ADEME (espérée courant 2026), les prochains mois à Kerval Centre Armor seront consacrés à la consolidation de ce sujet, avec des rencontres qu'il conviendra de programmer avec les services de la Préfecture, les agences publiques de santé et de surveillance de la qualité de l'air, des échanges avec des spécialistes de la valorisation énergétique ou encore des visites d'installations similaires en France ou à l'étranger.

Cela nous permettra de nous forger une opinion encore plus aboutie, plus rationnelle sur les enjeux d'une telle installation. Eléments-clés qu'il conviendra de verser au dossier en vue d'une prise de décision future, à laquelle la population locale sera inévitablement conviée, une fois tous les éléments factuels, scientifiques et réglementaires rassemblés.

En vous souhaitant un bel et chaleureux été à tous.

Cordialement

Le Président de Kerval Centre Armor
Rémy MOULIN

